

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 18 décembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 18 décembre 2023 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Shelley Judge et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

13 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h.

2023-12-397

1.2. Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2023-12-398

2. BUDGET 2024

Le maire Burcombe fait une allocution préalable à la présentation des prévisions budgétaires de la Ville pour l'exercice financier 2024 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025, et 2026;

Cette allocution porte sur les projets prioritaires prévus au budget 2024 et est suivie d'une présentation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie, madame Caroline Cusson, sur le détail du budget 2024 ainsi que d'une présentation sur le détail du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025, et 2026;

ATTENDU la présentation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie;

ATTENDU QUE le budget de la Ville de Lac-Brome pour l'exercice financier 2024 prévoit des revenus de 20 717 000\$, des dépenses de fonctionnement de 18 334 000\$, des dépenses de remboursement en capital et intérêts de

2 158 390\$, un transfert à l'État des activités d'investissement de 555 610\$ et les autres affectations de (331 000\$);

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

(7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil adopte le budget suivant pour l'exercice fiscal 2024:
Le présent règlement est adopté pour accepter le budget équilibré pour l'année 2024 dont les revenus et les dépenses sont estimés à 20 717 000\$ et détaillés comme suit :

REVENUS ET DÉPENSES

Revenus prévus

Taxes foncières générales	14 216 960 \$
Taxes de secteurs	69 570 \$
Taxe d'eau (maisons)	411 000 \$
Taxe d'eau (compteurs)	119 000 \$
Taxe d'égout (maisons)	763 000 \$
Taxe d'égout (compteurs)	306 000 \$
Taxe de vidange (fosses septiques)	178 300 \$
Taxe de vidange	458 000 \$
Taxe de compostage	267 000 \$
Taxe de recyclage	163 520 \$
Centre d'urgence 911	42 000 \$
Compensations tenant lieu des taxes	52 000 \$
Services rendus (autres municipalités)	199 500 \$
Autres revenus	821 200 \$
Licences et permis	57 000 \$
Imposition des droits	1 400 000 \$
Transfert conditionnel	1 192 950 \$
TOTAL	20 717 000 \$

Dépenses prévues

Administration générale	2 683 530 \$
Sécurité publique	3 753 360 \$
Transport routier	4 653 000 \$
Hygiène du milieu	3 153 290 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 420 280 \$
Santé et bien-être	238 670 \$
Loisirs et culture	2 431 870 \$
Service de la dette	2 158 390 \$
Dépenses d'investissement	555 610 \$
Réserves financières et fonds réservés	(331 000) \$

TOTAL **20 717 000 \$**

QUE le Conseil demande au greffier de voir à la publication du document explicatif du budget 2024.

ADOPTÉ

2023-12-399

3. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie a présenté le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2024, 2025 et 2026;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du programme des dépenses en immobilisations de la Ville pour les années 2024, 2025 et 2026 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

(7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations de la Ville prévoyant des dépenses de 13 935 000\$ pour l'année 2024, 17 740 000\$ pour l'année 2025 et 18 465 000\$ pour l'année 2026;

QUE le Conseil demande au greffier de voir à la publication du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions se déroule sous forme d'une discussion entre les citoyens présents et la directrice des finances et de la trésorerie, Caroline Cusson, lors de sa présentation concernant le budget 2024 (point 2 à l'ordre du jour).

2023-12-400

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h41.

ADOPTÉ



Richard Burcombe
Maire



Owen Falquero
Greffier

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 18 décembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 18 décembre 2023 à 19h30, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Shelley Judge et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

12 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 20h41.

2023-12-401

1.2. Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant:

2.2 Demande de contribution financière - Men's Shed

Cet ajout est fait selon l'article 325 de la *Loi sur les Cités et Villes*, qui prévoit que, lors d'une séance extraordinaire, «[...] on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du Conseil sont alors présents et y consentent».

ADOPTÉ

2. ADMINISTRATION

2023-12-402

2.1. Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 433 935,12\$
- Chèques émis # 2023-14: 300 872,68\$

ADOPTÉ

2023-12-403

2.2. Demande de contribution financière - Men's Shed

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et majorité par voix exprimées

(5 Pour - 1 Contre). La conseillère Shelley Judge vote contre.

QUE le Conseil autorise la dépense suivante à titre de contribution financière aux activités de l'organisme suivant:

- Lac-Brome Men's Shed 4 500\$

ADOPTÉ

3. LÉGISLATION

2023-12-404

3.1. Règlement 2024-01 (Taxes foncières 2024) - Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 décembre 2023 étaient donnés l'avis de motion et la présentation du Règlement 2024-01 (Règlement imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2024);

ATTENDU QU' une copie dudit règlement était remise aux membres du Conseil dans les délais requis par la Loi et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies dudit règlement soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées

(7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil adopte le Règlement 2024-01 (Règlement imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2024).

ADOPTÉ

2023-12-405

3.2. Règlement 2024-02 (Tarification 2024) - Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 décembre 2023, étaient donnés l'avis de motion et la présentation du Règlement 2024-02 (Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services pour l'année 2024);

ATTENDU QU' une copie dudit règlement était remise aux membres du Conseil dans les délais requis par la Loi et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies dudit règlement soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;.

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

(7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil adopte le Règlement 2024-02 (Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services pour l'année 2024.

ADOPTÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2023-12-406

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h48.

ADOPTÉ


Richard Burcombe
Maire


Owen Falquero
Greffier